

RÈGLEMENT 2022

MOTOS ANCIENNES

CHAMPIONNATS GRAND-EST

1 LE CHAMPIONNAT GRAND-EST MOTOS ANCIENNES

Pour la saison 2022, la Ligue motocycliste régionale du Grand-Est met en compétition le championnat de motocross à l'ancienne avec les catégories suivantes :

| Catégories | Class. | Définition technique | Licence |
|-----------------|---------|--|--------------------------------------|
| VINTAGE | scratch | Machines des origines à l'année, modèle 1976 | MAT, NCO, INT, VINTAGE UEM TT ou LJA |
| CLASSIC | scratch | Machines à partir de l'année du modèle 1977 réunissant d'origine : refroidissement par air, bi-amortisseurs ou cantilever, freins avant et arrière à tambour | MAT, NCO, INT, VINTAGE UEM TT ou LJA |
| ÉVOLUTION | scratch | Sur le principe des 3 caractéristiques techniques de la catégorie « Classic », machines dérogeant d'origine à 2 de ces 3 critères | MAT, NCO, INT, VINTAGE UEM TT ou LJA |
| PROTOTYPE | scratch | Machines répondant à toutes les caractéristiques de la catégorie « Classic » ou « Évolution », mais transformées avec des éléments d'époque | MAT, NCO, INT, VINTAGE UEM TT ou LJA |
| PRÉ-90 | scratch | Machines dotées d'au minimum 1 disque et fabriquées de janvier 1984 à décembre 1989 | NCO, INT, VINTAGE UEM TT ou LJA |
| SUPER ÉVOLUTION | scratch | Machines fabriquées de janvier 1990 à fin 1997 et équipées de cadre en acier | NCO, INT, VINTAGE UEM TT ou LJA |

Les « Motos anciennes » sont intégrées à la catégorie « Trophées Vétérans-Féminines » et rouleront d'office sur toutes les épreuves où cette catégorie est acceptée.

2 LA RÉGLEMENTATION

Tout changement de catégorie en cours de saison entraînera un nouveau cumul des points.

Les points acquis dans une classe ne seront pas transférés dans une autre.

Un pilote disposant de 2 machines devra les passer au contrôle technique avec la lettre T sur la plaque à numéros de la seconde machine. Il pourra effectuer les essais libres et/ou chronométrés avec les 2 machines. En cas de changement de machine en cours de manifestation, le pilote devra préalablement en informer le délégué sous peine de déclassement de l'épreuve.

Les épreuves de championnat sont ouvertes aux pilotes de nationalité étrangère.

Toutefois, seuls les pilotes étrangers titulaires d'une licence annuelle délivrée par la FFM pourront figurer au classement cumulé du cycle d'épreuves auquel ils participent et concourir pour le titre de champion du Grand-Est, Alsace-Lorraine et Champagne-Ardenne.

RÈGLEMENT 2022

MOTOS ANCIENNES

CHAMPIONNATS GRAND-EST

3 REPRÉSENTANT DES PILOTES

Lors de la première épreuve de l'année, les pilotes désigneront un représentant par catégorie.

4 NUMÉROS DE COURSE

Lors du paiement de la location du transpondeur à l'année, les pilotes pourront choisir leur numéro de course, dans la limite des numéros disponibles et selon les priorités suivantes :

- ▶ **Priorité 1, à partir du 17/1/2022** : les pilotes ayant des numéros « Championnat de France »
- ▶ **Priorité 2, à partir du 1/2/2022** : les pilotes ayant des numéros LMGE en 2021
- ▶ **Priorité 3, à partir du 15/2/2022** : tous les autres pilotes

| Cylindrée | Couleur plaque | Couleur N° | Numérotation des pilotes inscrits au championnat, grille de n° partagée avec les Trophées Vét-Fém). | Numérotation des pilotes Hors Ligue et Hors Championnat pour une épreuve |
|-----------|----------------|------------|---|--|
| 500 cc | JAUNE | NOIR | 2 à 999 | 2 à 999 parmi les numéros disponibles restants |
| 250 cc | VERTE | BLANC | | |
| 125 cc | NOIRE | BLANC | | |

S'il le souhaite, le leader du classement provisoire dans chaque catégorie pourra arborer une plaque frontale rouge avec ses numéros blancs.

5 INSCRIPTIONS ET ENGAGEMENTS

Les pilotes désirant participer aux championnats Grand-Est 2022 devront s'inscrire via le système internet de la Ligue, accessible à l'adresse suivante : <http://inscriptions.liguemotograndest.fr/>

- ▶ **Le montant de la location du transpondeur est fixé à 82 €** (si le championnat comporte moins de 5 épreuves, alors le droit sera fixé à 55 €).
- ▶ **Les pilotes « Hors Ligue »** pourront également louer un transpondeur à l'année. En revanche, ils ne bénéficieront pas des primes et ne compteront que pour les classements scratch journée.

Il n'y a pas de date de clôture pour les inscriptions ni pour la location des transpondeurs.

- ▶ **L'engagement des pilotes aux épreuves se fera sur le système internet de la Ligue** et uniquement après validation au championnat. Le droit d'engagement aux épreuves sera fixé à 42 € par course.

Le club organisateur acceptera toutes les demandes d'engagements des pilotes inscrits au championnat, émis avant la date de clôture des engagements. **La date de clôture des engagements est fixée à 15 jours avant l'épreuve, soit J-15.** Passée cette date, le droit sera majoré au tarif de 82 €.

- ▶ **Les pilotes Hors Ligue, Hors Championnat** pourront s'inscrire dès l'ouverture des épreuves. Pour toutes les catégories, le droit d'inscription (transpondeur inclus) pour les pilotes Hors Ligue, Hors Championnat est fixé à 62 €

Les engagements seront clos 4 jours (J-4) avant la date de l'épreuve. Le paiement de l'engagement valide l'inscription du pilote.

RÈGLEMENT 2022

MOTOS ANCIENNES

CHAMPIONNATS GRAND-EST

6 DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

Le nombre d'engagés sera limité à la capacité de la piste (homologation préfectorale), augmentée de 20 % aux essais.

Les contrôles administratifs et techniques seront réalisés la veille de l'après-midi et le matin de la course avant le début des essais libres. Les pilotes présenteront machine(s) et équipements de course en conformité avec les règles techniques du motocross.

Schéma de déroulement des manifestations :

- ▶ **le matin** : 1 séance d'essais libres de 10 min ; 1 séance d'essai chronométré de 12 min
- ▶ **l'après-midi** : 2 manches de 15 min + 1 tour

7 ENTRÉE EN GRILLE

L'entrée en grille s'effectuera sur la base de l'essai chronométré.

8 CLASSEMENT

Tous les pilotes classés dans une manche marquent des points selon le barème suivant :

| Place | 1 ^e | 2 ^e | 3 ^e | 4 ^e | 5 ^e | 6 ^e | 7 ^e | 8 ^e | 9 ^e | 10 ^e | 11 ^e | 12 ^e | 13 ^e | 14 ^e | 15 ^e | 16 ^e | 17 ^e | 18 ^e | 19 ^e | 20 ^e |
|--------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Points | 25 | 22 | 20 | 18 | 16 | 15 | 14 | 13 | 12 | 11 | 10 | 9 | 8 | 7 | 6 | 5 | 4 | 3 | 2 | 1 |

Pour être classés, les pilotes devront avoir effectué au minimum un tour. Les pilotes licenciés à la journée sont classés sur l'épreuve mais ne marquent pas de points au championnat. Lors de la dernière épreuve, la meilleure des 2 ou 3 manches comptera double. Le classement du championnat sera établi sur le cumul de toutes les manches participées moins une. Dans le cas d'annulation d'une ou plusieurs épreuves et si moins de 5 épreuves ont eu lieu, le classement sera établi au cumul de toutes les épreuves disputées. Pour tous les récipiendaires, la présence à la remise des prix en fin de manifestation est obligatoire. Toute absence injustifiée d'un pilote pourra être sanctionnée par le jury de l'épreuve. Le pilote sanctionné ne sera autorisé à prendre le départ de la course suivante qu'à la seule condition d'avoir purgé sa sanction.

9 LIMITE D'ÂGE

Les pilotes dont l'âge est inférieur à la limite de la catégorie sont classés sur l'épreuve mais ne marqueront pas de points au championnat.

- ▶ **Vintage, Pré-90** : 45 ans
- ▶ **Évolution, prototype** : 35 ans minimum
- ▶ **Classic, Super-Évolution** : 35 ans

10 REMISE DES PRIX

Les classements généraux de chaque épreuve seront établis par addition des points obtenus lors des différentes manches. En cas d'ex æquo, le meilleur résultat de la dernière manche est prédominant.

Lors de la remise des prix, l'organisateur distribuera au minimum les prix suivants (en fonction du classement de la journée) :

- ▶ **Classement scratch** : 1 coupe aux 3 premiers,
- ▶ **Vintage** : 1 coupe au premier,
- ▶ **Classic** : 1 coupe au premier,
- ▶ **Évolution & Prototype** : 1 coupe au premier,
- ▶ **Pré 90 & Super Évolution** : 1 coupe au premier.

Un pilote déjà récompensé ne se verra pas décerner un second trophée de sous-catégorie. Le Trophée ira au second de la sous-catégorie concernée.

RÈGLEMENT 2022

MOTOS ANCIENNES

CHAMPIONNATS GRAND-EST

11 LES MACHINES ADMISES

Les motos devront avoir un aspect au plus proche de l'origine. Les motos de courses spéciales prototypes, fabrications artisanales ou autres devront faire l'objet d'un contrôle spécial. En catégorie « Vintage Pré-70 », les motos « répliques » ou reconstruites seront admises. Elles devront respecter les cylindrées maximales des machines originales. En dehors de la catégorie « Prototype », les transformations ou adaptations seront autorisées dans le seul cas où elles étaient pratiquées à l'époque. Ce sera au pilote présentant la moto d'en apporter la preuve formelle.

En catégorie Pré-90 : les fourches et amortisseurs de motos modernes bloqué fourche sont interdits (le diamètre maximum des fourches est de 45 mm sauf exception des 125 Suzuki RM de 1989 qui avait d'origine des fourches conventionnelles en 46 mm.)

En matière de bruit, les pouvoirs publics et l'environnement nous imposent des règles très strictes. Il est demandé aux pilotes de faire l'effort nécessaire pour éviter que l'on nous impose des mesures plus restrictives. Les machines présentées en échappement libre ne pourront participer.

Dans le cas où une machine serait déclarée non conforme et à la seule condition qu'elle ne représente pas un danger pour les autres concurrents, elle sera autorisée à participer à la course dans la limite des places disponibles ; elle sera classée sur l'épreuve mais ne marquera pas de points au classement du championnat tant que le(s) point(s) litigieux ne sera(ont) pas remis en conformité.

Les motocycles devront obligatoirement être munis d'un système fiable d'arrêt du moteur. Ce système doit être monté sur la gauche ou la droite du guidon, à portée de main, et actionné sans lâcher le guidon par le pilote. Pour des raisons évidentes de sécurité, un commissaire de piste doit être en mesure de couper le moteur en cas d'urgence. Ce système sera systématiquement testé lors du contrôle technique moteur en marche. Pour les machines équipées d'allumage électronique réputé « à risque » la mise à la masse sera vérifiée en statique avec un appareil de contrôle.

Les guidons doivent être équipés d'une protection rembourrée sur la barre transversale. Les guidons modernes Pro-Taper dits « sans barre » sont interdits. Protection de sortie de boîte : un carter ou une protection doit être installé de façon à se protéger du pignon de transmission à la sortie de la boîte de vitesses. L'alésage sera frappé sur le carter moteur ou, à défaut, inscrit de manière indélébile afin de déterminer le régime des contrôles sonométriques. Toute machine non pourvue de ces informations pourra être contrôlée au sonomètre selon la méthode « 2m MAX ».

Contrôle sonométrique : voir « Méthode de contrôle sonométrique des machines classiques & historiques » (page 223 de l'annuaire 2022).

12 L'ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ DES PILOTES

Les pilotes devront être pourvus d'un équipement moderne de sécurité répondant aux normes actuelles telles qu'elles sont définies dans l'annuaire fédéral. Seuls seront acceptés les casques répondant à la norme ECE 22.05, référence lisible sur l'étiquette apposée dans le casque. Les casques Jet homologués ECE 22.05 sont autorisés uniquement en catégorie Vintage et Classic. Le port d'une protection dorsale et pectorale est obligatoire (norme CE et label FFM obligatoire).

Pour les protections ne bénéficiant pas du label FFM :

- ▶ **pectorale**, la norme EN 14021 est obligatoire ;
- ▶ **dorsale**, la norme EN 1621-2 est obligatoire ;
- ▶ **gilet intégral** (pectorale et dorsale intégrées), les normes EN 14021 et 1621-2 sont obligatoires.

Un tapis environnemental devra être posé sous la moto dans le parc coureur. Un extincteur sera à portée de main.

RÈGLEMENT 2022

MOTOS ANCIENNES

CHAMPIONNATS GRAND-EST

13 ENGAGEMENT

Le pilote qui ne pourra pas se rendre à une épreuve devra déclarer forfait auprès du Secrétariat Motocross de la Ligue motocycliste Grand-Est, au maximum 48 heures avant la course.

Tout pilote qui déclare forfait devra fournir un justificatif valable (exemples : certificat médical, courrier officiel, etc.). Dans le cas contraire, le droit d'engagement sera encaissé. La décision de rembourser ou non le pilote sera prise par la Ligue, après étude du justificatif fourni.

Sur tout forfait, un droit administratif sera retenu (5 €). Passé le délai des 48 heures avant l'épreuve, aucun remboursement ne sera effectué.

Le pilote s'excusant moins de 13 jours avant l'épreuve ne pourra participer à aucune épreuve organisée le même jour ou le même week-end. Les sanctions encourues pour un double engagement sont celles figurant dans le règlement des championnats de France.

Après toute absence pour raison de santé, la Ligue aura la possibilité de convoquer l'intéressé devant un médecin fédéral pour s'assurer de son aptitude à la reprise de la compétition.

14 DIVERS

Tous les points non traités dans ce règlement sont indiqués dans les règles techniques et de sécurité, discipline Motocross.

VOTRE SPÉCIALISTE KTM CROSS - ENDURO - ROUTE

READY TO RACE
WWW.KTM.COM

NEUF ET OCCASION
POSSIBILITÉ D'ESSAI SUR RENDEZ-VOUS

KTM
EPINAL



REJOIGNEZ-NOUS

03 29 30 54 34

KTM

57 RUE DE NANCY 88000 EPINAL - TRAJECTOIRE.MOTO@ORANGE.FR